

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 8 Juillet 2021

---

**Présents :** Monsieur DANES Richard, Monsieur DORBES Jean-Luc, Madame CALLEDE Maud, Madame ROUANE Nicole, Monsieur JEUCH Antoine, Monsieur AUBERT Bernard, Madame CARRERA Pamela, Madame BONIFAS Marie-Laure,

**Excusés :** Madame JEANJEAN Séverine (donne pouvoir à Madame ROUANE Nicole), Monsieur DEDIEU Joël (donne pouvoir à Madame ROUANE Nicole), Monsieur PEREZ Cédric (donne pouvoir à Monsieur DORBES Jean-Luc), Monsieur GISTAIN André (donne pouvoir à Madame CALLEDE Maud), Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David (donne pouvoir à Monsieur JEUCH Antoine)

**Absent :** Monsieur BALARESQUE Denis

**Secrétaire de séance :** Madame BONIFAS Marie-Laure

**Début de séance :** 20h30

### 1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le dernier compte-rendu a été adopté à l'unanimité, après modifications.

### 2. COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- **Réunion de la Communauté de Communes du Volvestre :** Monsieur DANES informe le Conseil qu'il reste 1 500 € sur l'enveloppe du Pool Routier de la commune, cette somme sera utilisée pour les travaux suite aux dégâts d'orages dans les côteaux et sur le chemin de la cote de Bitou.  
Monsieur le Maire soulève le problème de glissements de terrains suite aux fortes pluies, il propose de réunir les agriculteurs avec un conseiller agricole pour expliquer et déterminer les zones à cultiver.  
Pacte de gouvernance : la Communauté de Commune du Volvestre doit recruter 2 agents techniques supplémentaires pour aider les communes au niveau de l'entretien de la voirie et peut être un agent responsable pour créer une équipe d'astreinte qui pourra intervenir en cas d'absence des agents communaux.  
Création d'un fond de concours d'un million d'euros pour les projets d'investissements des collectivités, l'aide ne devra pas dépasser l'autofinancement de la commune, une somme de 27 200 € sera attribuée pour Capens sur une durée de 5 ans.  
Mutualisation des secrétaires de Mairie, 2 stagiaires sont en formation pour remplacer les agents administratifs absents (maladie...). Le financement de cette prestation se fera au grade des agents de la Communauté de Commune du Volvestre et non au grade de l'agent remplacé.  
Monsieur le Maire informe le Conseil que 75 % des communes de la Communauté ont délibéré pour ce pacte de gouvernance.  
Gens du voyage : la Communauté de Commune du Volvestre recherche du foncier au sein du territoire des communes. Une prochaine réunion se fera mi-juillet pour en parler.

Monsieur AUBERT s'est rendu à une réunion du Pays du Sud Toulousain le 24 juin 2021  
Ayant répondu à l'enquête lancée par internet par le Pays Sud Toulousain à propos des déplacements à vélo sur le territoire, Bernard Aubert a été invité à participer à un groupe de travail réuni le 24 juin.  
L'objectif du Plan Vélo est d'élaborer une politique des déplacements cyclables pour les 5 à 10 ans à venir s'insérant dans la politique des déplacements « doux » sans se limiter à la pratique du vélo – loisir, mais en visant surtout les déplacements quotidiens (pour le travail scolaires, pour les courses,) . L'enquête réalisée du 6 avril au 30 mai 2021 a fait l'objet de 1 200 réponses.

Des ateliers ont ensuite réuni une centaine de participants, des élus et des habitants, afin de compléter les résultats de l'enquête et de fournir au bureau d'études ITER des éléments supplémentaires pour l'élaboration d'un avant-projet.

Ces ateliers avaient pour objectif de proposer des grands axes structurants, d'identifier des points forts et des points faibles du territoire en vue d'une politique cyclable cohérente sur les trois intercommunalités, Volvestre, Cœur de Garonne et Bassin d'Auterive.

En Volvestre, se dessine un grand axe Montesquieu – Carbonne – Noé, avec des axes latéraux secondaires de rabattement vers les gares de Carbonne et Noé. Parmi les points faibles a été notamment indiqué le trajet vers le collège de Noé avec le passage au-dessus de l'A64 et sur le pont de la Garonne à Capens.

### **Communauté de Communes du Volvestre – Commission aménagement de l'espace -Transition écologique – Réunion du 30 juin 2021 :**

Monsieur Bernard Aubert a participé à cette réunion dont le sujet principal a été la présentation du dossier de candidature de la CCV au dispositif « Territoires engagés pour la nature », démarche initiée par l'Etat pour la période 2021 – 2026.

Dans le cas où cette candidature sera acceptée, elle se traduira par :

- **plusieurs actions** : comme, notamment, l'élaboration d'un atlas de la biodiversité, des mesures de préservation, de restauration de milieux aquatiques et zones humides fragilisées, et de mise en valeur de sites naturels, en particulier sur les rives de la Garonne (roselières), des actions pédagogiques avec les écoles et les associations, ....

- **des financements** en particulier de l'Etat, de la Région, ... pour aider à la mise en œuvre des actions retenues.

Mesdames CALLEDE et CARRERA font part de la réunion du Conseil d'école du 28 juin : l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire est de 87 élèves. Actuellement, 5 élèves seront manquant à la rentrée 2021/2022. Le jour de décharge de la Directrice sera le jeudi. Les rythmes scolaires seront maintenus. Bilan des projets exposé.

ENIR3 : Devis ENT sur 80 enfants, 5% sur 2 ans. La directrice a vivement remercié les services civiques et l'équipe municipale pour cette année écoulée.

Des familles demandent la fermeture de l'ALAE à 18h30 au lieu de 18h15. Discussion sur le nombre de famille intéressées : deux. Un projet sportif et un projet ponctuel sur l'environnement sont prévus. Mme CALLEDE informe le Conseil que les effectifs scolaires vont baisser dans deux ans.

Une personne de chez LIDL à contacter la Directrice de l'école pour l'informer d'une opération rémunératrice pour l'école sur les trois premiers jours d'ouverture du magasin.

Classe « jazz » avec le collège de Noé ayant pour objectif la création de musique dans le cadre d'un appel à projet.

Discussion sur les petits travaux à faire à l'école pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur DORBES Jean Luc résume sa réunion au SIVOM SAGe concernant le rapport financier des différents budgets, il explique au Conseil que tous les documents sont consultables en Mairie. Il précise que le prix du m3 d'eau en 2021 est de 1.54 € et qu'il devra atteindre 1.68 € d'ici 2024.

Provision sur les créances, vente de la gendarmerie de Villeneuve et création de poste.

Commission du personnel : quatre personnes ont été recrutées pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Deux personnes sont embauchées en contrat CUI-PEC avec une prise en charge de 80 % sur 9 mois pour une et 45 % sur 9 mois pour l'autre.

M. JEUCH demande s'il ne serait pas opportun de recruter une personne en CDI, M. DORBES précise que c'est compliqué car on ne sait pas comment va évoluer l'effectif de l'école pour les années à venir. Réflexion sur le coût des agents à l'école.

Monsieur JEUCH demande à Mme ROUANE de programmer une réunion avec la commission communication pour discuter des différents sujets à intégrer dans le prochain bulletin municipal.

### **3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE : Pacte de gouvernance :**

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité » prévoit que les nouvelles assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre débattent et délibèrent sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

L'intercommunalité disposait de neuf mois suivant l'élection des conseils municipaux pour approuver ce pacte. L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire aux communes membres.

La loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit un report des dates d'adoption des pactes de gouvernance entre communes et intercommunalités à fiscalité propre :

*Article 4 « Par dérogation au dernier alinéa du I de l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, si l'organe délibérant a décidé de l'élaboration du pacte de gouvernance mentionné au 1° du même I à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, il l'adopte, après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte, dans un délai d'un an à compter du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, organisé en juin 2020. »*

Monsieur le Maire précise que la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance entre communes et EPCI à fiscalité propre (article L.5211-11-2 du CGCT) doit permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI.

Le contenu du pacte de gouvernance, qui n'est ni exhaustif, ni limitatif, est indiqué au II de l'article L.5211-11-2 du CGCT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 26 novembre 2020, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Volvestre a validé l'élaboration de ce document ainsi que les éléments qui suivent, constitutifs d'un projet de pacte de gouvernance.

En effet, dans le cadre du mandat 2020-2026, la communauté de communes du Volvestre s'est fixée pour ambition de remettre les communes au cœur de l'intercommunalité.

Ainsi, la première démarche engagée sur cette nouvelle mandature a été de mettre en place une nouvelle gouvernance qui rendent les Maires acteurs et décisionnaires.

Le processus décisionnel a été adapté, dans son articulation et dans le rôle dévolu à chaque instance. Par conséquent, le conseil se prononce désormais sur des dossiers stratégiques et donne sous son contrôle un réel pouvoir de décision au bureau. Les conseillers municipaux sont également associés plus étroitement à l'action de l'intercommunalité, par le biais d'une communication plus importante sur les affaires

faisant l'objet de décisions de l'assemblée et d'une participation accrue aux commissions communautaires.

La création d'une conférence des Maires n'a pas été obligatoire, les Maires étant membres du bureau.

Une nouvelle répartition des délégations entre le Conseil Communautaire, le Bureau et le Président est venue s'adosser à cette nouvelle organisation résumée comme suit :

Instance	Membres	Nature	Rôle
<b>Conseil communautaire</b>	Conseillers communautaires	Instance délibérative	Choix politiques de la collectivité Délibérations obligatoires
<b>Président</b>	Président	Organe Exécutif	Préparation et exécution des délibérations du Conseil. Ordonnateur des dépenses et prescripteur l'exécution des recettes. Chef de l'administration. Représentation en justice de l'EPCI. Délégations du Conseil.
<b>Bureau Communautaire</b>	Président, Vice-Président, Maires	Instance délibérative et exécutive	Décisions concernant le fonctionnement courant de l'intercommunalité Préparation et mise en œuvre des choix stratégiques du Conseil Communautaire Délégations du conseil
<b>Réunion Présidents</b>	<b>Vice-</b> Président, Vice-Présidents	Organe Exécutif	Instance de décision opérationnelle Suivi de la mise en œuvre du travail des commissions
<b>Commissions thématiques</b>	Conseillers municipaux Conseillers communautaires	Instance consultative	Préparation et mise en œuvre du projet de territoire Présidées par les Vice-Présidents

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal sur ces éléments constitutifs d'un pacte de gouvernance pour la Communauté de Communes du Volvestre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votants : 13

Contre : 0

Abstentions : 3 – M. DORBES Jean-Luc, Mme CARRERA Pamela, M. JEUCH Antoine

Pour : 10

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance pour la communauté de communes du Volvestre tel qu'exposé ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de Sécurité pour le l'ouverture d'un centre commercial doit se réunir le 9 août 2021 à 14h00.,  
Le club du 3<sup>e</sup> âge souhaite réserver la salle des fêtes tous les mercredis pour des concours de belote, cette demande sera transmise à la commission animation. Le club du 3<sup>e</sup> âge précise qu'il se chargera du nettoyage de la salle après chaque manifestation. Une notification sera faite par écrit avec responsabilité de l'entretien conformément au protocole sanitaire. Mr DEDIEU aura la charge du contrôle.

Madame CALLEDE informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au foyer du rabé le planning des familles dont les enfants fréquentent le centre de Loisirs sur les mois de Juillet et août. Il s'avère qu'une famille domiciliée à St Sulpice dont les enfants sont scolarisés à Capens fréquenteront le centre de Loisirs pour les mois de Juillet et d'août. Charge importante pour la commune.

Monsieur le Maire propose de revoir la convention avec le foyer du rabé pour que la commune ne participe que pour les enfants domiciliés à Capens.

Madame CALLEDE demande qu'un rappel soit fait sur « panneau pocket » précisant aux familles de retourner rapidement le dossier unique à la mairie.

Des petits travaux devront être fait à l'école avant la rentrée des classes.

Monsieur DORBES informe le Conseil qu'une fuite d'eau importante à été constatée par le Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch à la suite d'une consommation anormale, il précise que le SIVOM SAGE s'est rendu sur site mais n'a pas trouvé la fuite. Après recherches complémentaires, et possibilité de détection de la fuite, une réunion avec la commission de travaux sera programmée pour analyser et solutionner ce problème.

Monsieur JEUCH informe le Conseil que les « moutons » ne sont plus dans le lotissement. Il précise avoir été démarché par ENEDIS pour contrôler qu'il est bien bénéficiaire du tarif bleu et l'inciter à changer de fournisseur. Le Conseil propose de diffuser cette information sur « panneau pocket ».

Il demande à Monsieur le Maire la situation d'un propriétaire au quartier des quarts, Monsieur le Maire précise que le procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme a été envoyé au Procureur de la République et qu'il a reçu l'accusé de réception de ce courrier.

Madame ROUANE fait état des petits travaux à effectuer à l'école : toilettes des petits condamnés, fuite d'un radiateur, problème de fourmis entre la maternelle et le couloir, un distributeur de savon cassé, un problème de pression d'eau (pour le ménage), une fuite d'eau dans le local ménage (toiture). Elle précise que pour la rentrée la commune devra acheter des chariots pour les agents d'entretien.

**Séance levée à 23h02**